

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés
« CASH POCKET », « CASH », « JACKPOT », « JEU DU FOU », « GOAL »,
« MAXI GOAL », « MAXI MOTS CROISES », « MEGA MOTS CROISES »
et « PACTOLE »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 ainsi que ces modifications successives s'appliquent à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emissions des tickets des jeux

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « CASH POCKET » fait le 24 mars 2025 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « CASH POCKET » ayant le code jeu 859, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 02 juin 2025.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « CASH » fait le 16 septembre 2021 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « CASH » ayant le code jeu 858, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 02 juin 2025.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « JACKPOT » fait le 19 juin 2018 et modifié le 23 décembre 2019 et le 16 juillet 2021 s'applique à l'émission n° 06 du jeu « JACKPOT » ayant le code jeu 659, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 10 juin 2025.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « JEU DU FOU » fait le 4 avril 2025 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « JEU DU FOU » ayant le code jeu 860, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 30 juin 2025.

Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux

L'émission n° 01, code jeu 654 des tickets du jeu « GOAL » est clôturée le dimanche 01 juin 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 01 juillet 2025 inclus.

L'émission n° 02, code jeu 653 des tickets du jeu « MAXI GOAL » est clôturée le dimanche 01 juin 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 01 juillet 2025 inclus.

L'émission n° 04, code jeu 659 des tickets du jeu « JACKPOT » est clôturée le dimanche 29 juin 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 29 juillet 2025 inclus.

L'émission n° 06, code jeu 673 des tickets du jeu « MAXI MOTS CROISES » est clôturée le dimanche 29 juin 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 29 juillet 2025 inclus.

L'émission n° 04, code jeu 674 des tickets du jeu « MEGA MOTS CROISES » est clôturée le dimanche 29 juin 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 29 juillet 2025 inclus.

**Article 3 – Forclusion des émissions des tickets des jeux
et résiliation du règlement de jeu**

L'émission n° 05, code jeu 639 des tickets du jeu « PACTOLE » est clôturée le dimanche 01 juin 2025.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 01 juillet 2025 inclus.

Le règlement particulier du jeu « PACTOLE » fait le 26 octobre 2015 et modifié le 23 décembre 2019 et le 15 octobre 2021 est résilié à compter du 02 juillet 2025.

Fait le 27 mai 2025,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

C. LANTIERI